

Call for Expression of Interest

Ecosan et façonnage du marché de l'assainissement dans le Sud de Madagascar

CEF/MDG/2024/012

1 Timeline

Posted	Aug 7, 2024
Clarification Request Deadline	Aug 30, 2024
Application Deadline	Sep 22, 2024
Notification of Results	Oct 4, 2024
Start Date	Oct 25, 2024
End Date	Mar 24, 2026

2 Locations

- A Madagascar
 - a Toliara Province

3 Sector(s) and area(s) of specialization

- A WASH and Environment
 - a Basic sanitation

4 Issuing Agency

UNICEF

5 Project Background

Madagascar est confronté à de nombreux défis humanitaires et de développement, se classant au quatrième rang des pays les plus touchés par les effets néfastes et croissants du changement climatique selon l'Indice Mondial des risques climatiques de 2020. En 2022, la Banque Mondiale estime que 80% de la population vit dans une extrême pauvreté avec moins de 2,15 USD par personne par jour. En ce qui concerne l'accès à l'Eau, Assainissement et Hygiène, selon le Joint Monitoring Program (JMP), 34% de la population à Madagascar pratique encore la défécation à l'air libre en 2022. Bien que des améliorations aient été constatées, les progrès sont encore beaucoup trop lents pour que le pays atteigne les Objectifs de Développement Durable, d'autant plus que la croissance démographique du pays indique un possible doublement de la population d'ici 2050. Au niveau national, une feuille de route nationale pour l'élimination de la défécation à l'air libre a été lancée à Madagascar en 2019, marquant des avancées dans l'engagement à atteindre les objectifs d'assainissement dans le pays. Dans les années précédentes, la plupart des interventions en matière d'assainissement à Madagascar étaient axées sur la stimulation de la demande dans les zones rurales par le biais de l'ATPC et des approches similaires. La pérennisation des acquis reste un défi en raison des facteurs de changement de comportement et de la durabilité des latrines construites par les ménages avec des matériaux locaux, surtout dans

les zones les plus impactées par les aléas climatiques. Avec le développement en cours de la phase 2 de la feuille de route spécifique aux zones urbaines. Cet effort tient compte de l'importance de la collaboration entre le secteur privé, le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, la société civile et les institutions de financement... De nombreux acteurs dans le secteur EAH travaillent actuellement autour des approches basées sur le marché, toutefois, les initiatives restent encore à petite échelle, et la viabilité des modèles économiques encore en phase de test. Par ailleurs, une évaluation du marché de l'assainissement à Madagascar a été lancée en 2022. Cette étude a révélé que sur les 28,9 millions d'habitants actuels, 88% n'ont pas accès à un assainissement géré en toute sécurité ou au moins basique, ce qui représente un marché inexploité de plus de 6,5 millions de latrines d'ici 2032. Le défi est considérable étant donné que les marchés des biens et services d'assainissement dans les pays à faible revenu, comme Madagascar, sont très faibles et peu développés. La taille actuelle du marché limite l'entrée ou l'expansion des entreprises sur le marché de l'assainissement. Cela est dû notamment au manque de visibilité sur les opportunités du marché, le manque de clarté sur le retour sur investissement, la fragmentation du marché, le manque de savoir-faire commercial évolutif et l'accès limité au financement pour les consommateurs et les entrepreneurs dans le domaine. En tirant parti de ses expériences dans le domaine de l'Assainissement et de son expertise dans le façonnage du marché dans d'autres pays, l'UNICEF souhaite renforcer la collaboration avec le secteur privé, y compris les industries, les entrepreneurs, les constructeurs, les prestataires de services, les distributeurs, les fournisseurs, et les institutions financières, y compris les banques et les institutions de microfinance, pour remodeler l'architecture et les dynamiques des marchés de l'assainissement afin de garantir la disponibilité et l'accessibilité aux services d'assainissement de base et gérés en toute sécurité pour toutes les populations, en particulier celles non desservies actuellement. Dans cette optique, l'UNICEF souhaite développer des marchés durables pour les biens et services d'assainissement avec un renforcement de capacités des opérateurs privés existants, et en intégrant le développement des services d'assainissement écologiques (ecosan) et/ou à base de conteneurs. Et cela en promouvant l'approche entrepreneuriat pour et avec les jeunes. La région Anosy, particulièrement les zones urbaines et suburbaines de la Commune de Fort-Dauphin, seront ciblées en priorité. D'éventuelles extensions seront discutées ultérieurement.

6 **Expected Results**

Les interventions dans le cadre de ce projet contribuent à l'atteinte du Résultat 1 du programme WASH à l'UNICEF portant sur l'Accès à des services WASH durables et résilients au changement climatique. Les résultats spécifiques attendus sont : - Résultat 1 : Amélioration de l'accès des communautés dans les zones ciblées à un assainissement géré en toute sécurité, c'est-à-dire écologiques, durables et résilients au changement climatique - Résultat 2 : Façonnage du marché de l'assainissement et renforcement de capacités avec accompagnement des entrepreneurs et opérateurs privés locaux - Résultat 3 : Pilotage des activités à base de conteneurs et développement de stratégies pour capitalisation et recommandations pour mise à l'échelle - Résultat 4 : Appui à la mise en place et opérationnalisation de mécanismes financiers adaptés.

7 **Indicative Budget**

-

8 **Other Information**

Les termes de référence relatifs à la présente prestation sont joints à cet appel à manifestation d'intérêt et disponible sur UNPP. La soumission des dossiers doit se faire sur le UN Partners Portal (UNPP) <https://www.unpartnerportal.org/landing/opportunities> ; l'AMI détaillé et les documents y afférents sont visibles sur ce lien. Les organisations voulant soumettre une proposition de partenariat devront créer un compte en leur nom sur le site UNPP. Les propositions doivent être soumises en français et postées sur la plateforme de réception des offres avant la date limite indiquée. Tout document envoyé par poste, email ou autre moyen sera rejeté. Les demandes d'informations supplémentaires ou de clarification concernant cet AMI pourront être postées par les organisations sur le UNPP avant la date limite prévue à cet effet. Les dossiers seront évalués par un comité d'évaluation afin d'identifier les OSC potentielles et ayant démontré leurs capacités, avec un avantage comparatif pour appuyer la réalisation des résultats pour les enfants en utilisant les formulaires prévus pour cela. La participation à cet appel à manifestation d'intérêt ne garantit pas que les OSC sélectionnées soient automatiquement retenues pour un partenariat avec l'UNICEF. Certaines OSC seront invitées à examiner et finaliser les accords de partenariat conformément aux politiques et procédures applicables en matière de partenariat avec les organisations. Les OSC candidates seront informés des résultats de leurs soumissions par une communication envoyée à l'adresse électronique indiquée dans la présentation de chaque organisation. Les OSC dont les propositions auront obtenu un score technique égal ou

supérieur à 70/100 seront présélectionnées. Elles développeront conjointement avec l'UNICEF un document de programme pour mettre en œuvre la note conceptuelle jugée techniquement et financièrement recevable par le comité d'évaluation. L'OSC retenue, qui agira en tant que partenaire de mise en œuvre de l'UNICEF, peut travailler dans le cadre d'un consortium qui inclut des OSC nationales et internationales afin de couvrir tous les volets thématiques cités dans cet AMI. L'inclusion des organisations au niveau subnational est aussi fortement recommandée, surtout celles présentes dans la Région d'intervention du présent projet. Au cas où le consortium est informel, c'est-à-dire sans statut juridique, le partenaire devra préciser l'organisation chef de file et les membres du consortium, de même que les modalités de collaboration, aussi bien au niveau de la gestion du programme que de la mise en œuvre des activités. Les autres membres seront considérés comme organisations secondaires. Un Accord écrit doit être établi et signé entre l'organisation chef de file et les membres secondaires du consortium, puis soumis à l'UNICEF au début de la mise en œuvre du programme. La note conceptuelle soumise devra indiquer pour chaque activité l'organisation chargée de sa mise en œuvre. Chaque organisation membre du consortium doit avoir son profil créé dans UNPP. L'UNICEF aura le droit, à sa seule discrétion, de demander à l'organisation chef de file du consortium informel de remplacer toute organisation secondaire potentielle qui n'aurait pas réussi la vérification de due diligence. L'organisation chef de file assume l'entière responsabilité du travail et des actions de toutes les organisations secondaires du consortium informel, notamment la responsabilité du suivi et de l'assurance de l'utilisation des fonds par ces organisations secondaires. La période de mise en œuvre est fixée à 18 mois à compter de la date de signature de l'accord de partenariat.

9 Selection Criteria

Name	Description	Weight
Clarity of activities and expected results	La proposition doit mettre l'accent sur l'approche de gestion axée sur les résultats en matière de programmation.	15
Contribution of resource	Le partenaire doit mettre en avant leur contribution, qu'elles soient financières ou non financières, dans la mise en œuvre du projet contenu dans cet accord de partenariat.	5
Cost effectiveness	Le partenaire doit démontrer et faire une analyse des coûts de mise en œuvre pour chaque composante clé du programme et faire une proposition démontrant l'efficacité des interventions à moindre coût pour atteindre les résultats.	10
Innovative approach	Le partenaire doit intégrer dans leur proposition une approche innovante pour le façonnage du marché de l'assainissement dans la zone pilote, et inclure des produits d'assainissement avec système géré en toute sécurité (container-based sanitation) promouvant les activités d'assainissement sensibles à la préservation de l'environnement et du changement climatique.	20
Local experience and presence	Le partenaire doit avoir une solide connaissance du contexte communautaire et géographique donné ci-dessus, et y démontrer sa présence, du moins ses capacités à déployer des ressources locales.	15
Realistic timelines and plans	La proposition doit définir des échéanciers et des plans réalistes, notamment ceux qui correspondent à la « date de début estimée » et à la « date de fin estimée » indiquées par l'UNICEF dans l'AMI	5
Sector expertise and experience	Le partenaire/ le consortium et chaque organisation/entité qui le compose doivent démontrer leur expertise et leurs expériences antérieures dans les secteurs/domaines de spécialisation auxquels l'AMI se rapportent.	15
Sustainability of intervention	Le partenaire doit développer dans la proposition les stratégies pour assurer la durabilité de l'approche proposée, ainsi garantir la pérennisation des acquis.	15

10 Attachments

Description	URL
UNICEF Concept note template with Guideline	Download the document here

Termes de Reference

[Download the document here](#)

11 **Concept Note Template**

[Download the document here](#)

12 **For more information on this partnership opportunity, and to apply, please visit**

[UN Partner Portal](#)